



MASSIF DE L'ESTÉREL EN ROUTE POUR LE LABEL « GRAND SITE DE FRANCE »

Le périmètre de l'Opération Grand Site Estérel s'étend sur un espace terrestre de 22 190 hectares et un espace marin de 1 472 hectares.

Vendredi 29 mars 2019, Jean-Luc VIDELAINE, Préfet du Var et Nello BROGLIO, Vice-Président de la CAVEM et Président du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (SIPME) ont officiellement lancé le premier Comité de Pilotage de « l'Opération Grand Site ».

Le 1^{er} octobre 2018, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire a validé le projet de lancement d'une Opération Grand Site (OGS) portée par le SIPME.

Le Comité de Pilotage du 29 mars a permis de valider l'organisation des instances de décision et de concertation de l'OGS, en vue de construire entre 2019 et 2020 son programme d'actions, qui portera sur la mise en valeur et la préservation du massif.

Le périmètre de l'OGS Estérel, qui comprend un « site classé », s'étend sur un espace terrestre de 22 190 hectares et un espace marin de 1 472 hectares. Il porte sur les espaces forestiers, littoraux et marins des communes suivantes : Les Adrets de l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Mandelieu-la-Napoule, Puget sur Argens, Saint-Raphaël et Théoule-sur-Mer. L'OGS devrait prochainement s'étendre au secteur nord de la commune de Roquebrune-sur-Argens, en intégrant son rocher, lui aussi déjà « site classé ».

Les membres de l'Opération Grand Site étaient réunis avec les Maires de la CAVEM et Roland BERTORA, Président de la CAVEM, en présence de M. le Préfet du Var et du sous-préfet de Draguignan.

Qu'est-ce qu'un Grand Site ?

Un « Grand Site » est un territoire remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles dont la dimension nationale est reconnue par un classement d'une partie significative du territoire au titre de la protection des monuments naturels et des sites.

Il accueille un large public et est engagé dans une démarche de gestion durable concertée pour en conserver la valeur, l'attrait et la cohérence paysagère.

Qu'est-ce que « l'Opération Grand Site » ?

L'Opération Grand Site est la démarche proposée aux collectivités locales par l'État pour répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation. Elle permet de mettre en œuvre un projet concerté de restauration, de préservation, de gestion et de mise en valeur du territoire et de reconnaître et valoriser au niveau national les efforts réalisés par un territoire pour gérer durablement un espace exceptionnel.

Cette reconnaissance intervient via l'attribution par l'État du label « Grand Site de France », pour une période de 6 ans renouvelable.

